FONDATION AUCHAN POUR LA JEUNESSE

SOUS L'ÉGIDE DE LA FONDATION DE FRANCE

50 projets pour demain

Fondation SIMPLY

Le goût du partage

GENERATIONS AUCHAN demain c'est déjà chez nous

Les fondations Auchan et Simply lancent un appel à projets

« 50 projets pour demain »

En 2011, le Groupe Auchan fête ses 50 ans.
Pour marquer cet anniversaire, la fondation Auchan pour la jeunesse, qui existe depuis 1996 et la fondation Simply « le goût du partage », plus récemment créée en 2009, s'associent pour la première fois, et lancent un appel à projets commun : « **50 projets pour demain** ».

Dans l'environnement proche des hypermarchés et supermarchés

Les deux fondations aideront financièrement 50 associations à concrétiser et pérenniser leurs actions menées dans les quartiers d'implantation des 116 hypermarchés Auchan et 300 supermarchés Simply Market, en France.

Lutter contre les inégalités et l'exclusion

Les projets seront sélectionnés pour des actions visant à lutter contre les inégalités et les exclusions. Insertion professionnelle, soutien scolaire, lutte contre l'illettrisme, accès à l'alimentation, sensibilisation à l'équilibre alimentaire, accompagnement du handicap figurent parmi les actions qui pourront être soutenues.

Jeunesse et publics fragilisés

Conformément à l'objet de chacune des deux fondations, les projets qui s'adresseront prioritairement aux jeunes, enfants et adolescents, seront soutenus par la fondation Auchan pour la jeunesse. La fondation Simply « le goût du partage » retiendra les projets tous publics en lien avec l'alimentation.

Structures associatives ou entreprises d'insertion

L'appel lancé par les deux fondations, « 50 projets pour demain », s'adresse aux structures associatives, régies par la loi 1901, ou aux entreprises d'insertion par l'activité économique intervenant dans les secteurs de l'action sociale, de l'insertion, de l'animation, de l'éducation, de la santé ou de la prévention.

Résultats de l'appel à projets

Les 50 projets seront primés selon plusieurs critères comme la pertinence de l'action, l'originalité de la démarche ou encore le nombre de bénéficiaires. En juin 2011, la dotation de 250 000 euros sera répartie par la fondation Auchan et la fondation Simply entre les différentes structures lauréates et remise localement par les équipes des magasins concernés.

Un engagement concret réaffirmé

En lançant ce premier appel à projets commun, les fondations Auchan et Simply souhaitent réaffirmer leur engagement et renforcer leurs interventions en agissant de manière proactive et concrète dans l'environnement de leurs magasins en France.

La fondation Auchan

Depuis 15 ans, la vocation de la fondation Auchan est de permettre à des jeunes issus d'un quartier sensible ou d'une zone rurale de réaliser leur projet personnel en leur offrant les moyens financiers et l'expérience professionnelle nécessaires pour structurer leur démarche et aboutir à sa réalisation.

La fondation Auchan soutient des structures associatives qui agissent dans trois domaines majeurs qui tournent tous autour du bien-être des jeunes :

- la création d'activités et d'emplois, en favorisant les actions à forte dimension sociale notamment les projets portés par les structures d'insertion par l'activité économique
- l'animation des quartiers défavorisés ou des zones rurales avec un accent mis sur l'aide aux devoirs
- la prévention et la santé des jeunes, en privilégiant les programmes liés à une alimentation équilibrée et à l'activité physique

Au-delà de l'aide financière, la fondation Auchan pour la jeunesse, qui a soutenu 315 projets depuis sa création, a l'ambition de favoriser le partage des compétences et des connaissances entre les porteurs de projet et les salariés d'Auchan. Aussi, chaque action soutenue est suivie par un salarié, garant d'une relation durable.

La fondation Simply

Au cœur de leurs quartiers, les supermarchés Simply Market sont des lieux de vie et de rencontres. Pour les équipes, la solidarité s'exprime au quotidien notamment grâce à l'opération « Quartier d'énergie » .

Pour aller encore plus loin, la fondation d'entreprise Simply, créée en 2009, soutient des projets d'entraide et d'insertion sociale en lien avec l'alimentation et portés par des structures associatives, proches des supermarchés, sièges ou entrepôts de l'enseigne.

Pour Simply Market, le lien de proximité est essentiel entre les bénévoles et les salariés de l'enseigne. Le partage de compétences est au cœur de l'engagement de la fondation, qui s'exprime aussi à travers le soutien financier et le don de matériel.

La fondation Simply intervient dans 4 domaines clés, tous en lien avec l'alimentation :

- l'accès à l'alimentation : permettre une meilleure alimentation pour les plus démunis
- la santé et la bonne alimentation : découvrir ou retrouver le plaisir de manger des produits frais et équilibrés
- le lien social : créer ou recréer du lien entre personnes d'horizons, de culture, d'âges différents
- l'accès à l'emploi : favoriser le retour à l'emploi des personnes en difficulté

« 50 PROJETS POUR DEMAIN »

Objectifs

La fondation Auchan et la fondation Simply souhaitent contribuer à promouvoir et pérenniser les actions d'associations visant à lutter contre les inégalités et les exclusions : insertion professionnelle, soutien scolaire, lutte contre l'illettrisme, accès et sensibilisation à la bonne alimentation, au handicap.

Conditions d'éligibilité

Cet appel à projets s'adresse aux associations, régies par la loi 1901, ou les entreprises d'insertion par l'activité économique.

Critères d'éligibilité

Pour être sélectionnés, les projets présentés doivent :

- ✓ Être menés au bénéfice des publics en difficulté issus des villes et quartiers d'implantation des hypermarchés Auchan et supermarchés Simply , en France
- ✓ S'inscrire dans l'un des domaines d'intervention de la fondation Auchan pour la jeunesse et de la fondation Simply : l'animation, l'éducation, la santé, la bonne alimentation, la prévention l'insertion – cf encadrés page précédente
- ✓ Être innovants ou expérimentaux
- ✓ Permettre l'implication d'un ou plusieurs salariés d'Auchan et/ou Simply Market
- ✓ Impliquer une collectivité locale (association, école, hôpital, centre de détention, etc.)
- ✓ Être pérennes

La **fondation Auchan** pour la jeunesse soutiendra des projets en faveur des jeunes, qui ont pour ambition par exemple de :

- **Lutter contre les discriminations** et offrir des perspectives professionnelles aux jeunes
- **Sensibiliser** le plus grand nombre **au handicap**
- Favoriser la **réussite scolaire**
- Développer des programmes liés à l'**équilibre alimentaire** et à l'**activité physique**
- Intervenir auprès d'**enfants hospitalisés** ou en grande difficulté
- Favoriser la **mobilité des jeunes** issus de zones rurales
- Donner sa chance à de nouvelles voies vers l'**insertion**

La **fondation Simply** soutiendra des projets tous publics, en lien avec l'alimentation qui ont pour ambition par exemple de :

- Former et informer de façon efficace sur l'équilibre alimentaire, la **bonne alimentation**
- Organiser des **ateliers culinaires**, des **distributions alimentaires**, soutenir les épiceries solidaires...
- **Permettre à des publics fragilisés de se former** dans des restaurants ou des cafés associatifs, des traiteurs d'insertion
- Échanger des recettes, des astuces, partager un repas préparé ensemble, **mettre l'alimentation au cœur du « vivre-ensemble »…**

Seront également pris en compte, la pertinence de l'action, l'originalité de la démarche, le nombre de bénéficiaires.

Conditions de participation

Les dossiers de candidature peuvent être téléchargés sur le site http://fondation-auchan.fr ou www.simply-market.fr. Ils sont également disponibles sur simple demande à la fondation Auchan pour la jeunesse ou la fondation Simply.

Modalités de soutien

La fondation Auchan et la fondation Simply apporteront une dotation totale de 250 000 euros qui sera répartie sur les 50 associations soutenues en fonction de leurs besoins.

Remarque :
La fondation Auchan pour la jeunesse et la fondation Simply soutiendront les projets dans la limite de leur engagement respectif, soit 200 000 euros pour la fondation Auchan pour la jeunesse et 50 000 euros pour la fondation Simply.

Les projets seront sélectionnés définitivement par un comité extraordinaire composé de représentants de la fondation Auchan pour la jeunesse et de la fondation Simply en juin 2011.

Modalités d'envoi des projets

Les dossiers de candidature complétés avec soin sont à adresser par voie postale avant le **15 mai 2011 à** :

Fondation Auchan pour la Jeunesse/Fondation Simply
Appel à projets « 50 projets pour demain »
Bâtiment Le Colibri
200, rue de la Recherche
59650 Villeneuve d'Ascq

Versement de la subvention

Les subventions seront remises par chèque en juillet 2011 aux projets primés au cours d'une manifestation organisée localement.

Utilisation des subventions allouées aux lauréats

La fondation Auchan pour la jeunesse et la fondation Simply se réservent le droit d'exiger le remboursement de tout ou partie des fonds alloués aux lauréats :

- ✓ Si le projet n'a pas été réalisé dans l'année suivant le versement de la subvention
- ✓ S'il s'avère que ces sommes ont été utilisées dans un objectif autre que celui présenté dans le cadre du dossier de candidature.

Photos : « Getty Images », « Secours Catholique », « La Route du pain », DR.